



Qu'est-ce que le reste à charge 0 ?

publié le **07/03/2018**, vu **2027 fois**, Auteur : [Conso Mieux](#)

Zoom sur le reste à charge 0.

Lors de sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron a promis la prise en charge à 100% d'une gamme de lunettes de vue et de prothèses d'ici 2022. La ministre de la Santé Agnès Buzyn travaille sur ce projet depuis plusieurs mois afin de trouver un accord avec les différents partis concernés.

Au mois de janvier, Agnès Buzyn a convoqué à cet effet les acteurs des trois secteurs afin de mettre en place des solutions viables. Le but de cette réunion était de trouver un accord afin que les patients puissent réaliser certains soins sans déboursier le moindre centime alors que ces derniers sont mal remboursés par la sécurité sociale.

Les lunettes de vue sont l'un des produits les moins bien remboursés et, de ce fait, elles sont l'une des principales cibles de cette nouvelle loi. Acheter une paire de lunettes de vue n'est pas à la portée de tous malgré sa nécessité.

Les leaders de l'optique tels que Optical Center (élu opticien préféré des français en 2017) peuvent se permettre de proposer à leurs clients des prix attractifs et des réductions sur les lunettes de vue, ce qui n'est pas forcément le cas des opticiens plus modestes. De ce fait, cette nouvelle loi est mise en place afin d'aider les plus modestes ayant un besoin de santé coûteux.

Agnès Buzyn souhaite créer un panier de soins dit standard permettant au particulier de ne rien payer de sa poche pour certains types de soins. Bien entendu, Agnès Buzyn a mis l'accent sur le fait que le gouvernement n'est pas là pour financer les caprices des patients. Selon les économistes, le coût de cette mesure est supérieur à 4 milliards d'euros, ce qui sera très difficile à combler.

Où en est la mise en place de cette réforme ?

A l'heure actuelle, il n'y a aucune date fixée pour la mise en place de cette réforme. Cependant, Agnès Buzyn a indiqué, il y a quelques jours, que cette réforme sera mise en place avant la fin du quinquennat. Il est également possible que des annonces officielles soient effectuées au mois de juin 2018.

Les 3 secteurs visés sont l'optique, le dentaire, et les audio-prothèses. Dans le secteur de l'optique, il y a beaucoup d'intervenant ce qui rend la tâche plus difficile pour trouver un accord.

Ce qui semble certain, c'est que cette réforme du reste à charge 0 ne se fera pas à une date similaire pour les 3 professions visées.

Agnès Buzyn a confirmé en tout cas que la promesse concernant la mise en place de cette réforme sera tenue sans pouvoir s'engager sur les délais.